



Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 011-211101951-20260320-D162026-AR



2026/26

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16/2026

Date convocation : 16.03.2026
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11

Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : LOISEL Marie-France, MUZAS Mélanie, EVANS Lucy, BEAUPERE Régine, HERAULT Anne-Lawrence, conseillères municipales.

Messieurs : LEMOINE Cédric, COURTESSOLE Michel, JURADO Olivier, RASCOL Dorian, GORGUES Stéphane, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : HERAULT Anne-Lawrence

Objet : Désignation des délégués auprès du Syndicat Audois d'Énergies.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Audois d'Énergies accompagne les communes dans les domaines tels que l'aménagement au sein de la collectivité relative à l'énergie, aux télécommunications et aux besoins des usagers. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Audois d'Énergies. Le rôle des référents sera de participer aux réunions de notre secteur concourant notamment à la présentation des différentes activités ou services mutualisés du SYADEN et à la définition des programmes de travaux mais aussi sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public, en partenariat avec le comité syndical.

Le conseil municipal après avoir délibéré désigne à l'unanimité en qualité de délégués de la Commune de LAURABUC, pour la représenter auprès du Syndicat Audois d'Énergies :

JURADO Olivier, Délégué titulaire,
RASCOL Dorian, Délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

